

## ADMINISTRATION – FINANCES

### Affaire n°4

Objet : Décision budgétaire modificative n°01

Rapporteur : Jean-Paul PIOT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2022 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2022 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

### Section d'investissement – Dépenses

CHAPITRE	INTITULE	BP 2022	DM n°01	BP + DM
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	357 051,00 €		357 051,00 €
10 10226	Dotations, fonds divers et réserves Reversement TA		4 420,00 €	4 420,00 €
16	Emprunts	537 947,00 €		537 947,00 €
204	Attribution de compensation	257 051,00 €		257 051,00 €
204	Subventions vélos	30 000,00 €		30 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 188 300,00 €		1 188 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 081 700,00 €		2 081 700,00 €
23	Immobilisations en cours	1 990 000,00 €		1 990 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 442 049,00 €</b>	<b>4 420,00 €</b>	<b>6 446 469,00 €</b>

- Le montant des dépenses de 4.420 € sur le compte 10226 correspond au remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement concernant des permis de construire de 2015.

## Section d'investissement – Recettes

CHAPITRE	INTITULE	BP 2022	DM n°01	BP + DM
021	Virement de la section de fonctionnement	1 223 968,35 €		1 223 968,35 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	728 000,00 €		728 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	354 500,00 €		
10222	FCTVA	154 500,00 €		154 500,00 €
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00 €		200 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	400 000,00 €		400 000,00 €
16	Emprunts	3 735 580,65 €	4 420,00 €	3 740 000,65 €
	TOTAL	6 442 049,00 €	4 420,00 €	6 446 469,00 €

Afin d'équilibrer cette dépense supplémentaire, le montant de l'emprunt est augmenté de 4 420 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'approuver** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2022 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.